



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6360<sup>e</sup>** séance

Vendredi 16 juillet 2010, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Ogwu . . . . .	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M <sup>me</sup> Kyrle
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Vukašinić
	Brésil . . . . .	M. Figueirôa
	Chine . . . . .	M. Hu Bo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Kotheimer
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Tétreau
	Gabon . . . . .	M. Onanga Ndiaye
	Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shiotsu
	Liban . . . . .	M. Jaber
	Mexique . . . . .	M. López Tovar
	Ouganda . . . . .	M. Mugerwa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Green
	Turquie . . . . .	M. Müftüoğlu

### Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive :  
perspectives et défis en Afrique

Lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la  
Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations  
Unies (S/2010/371)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est reprise à 15 h 10.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Serrano** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir invité l'Union européenne à contribuer à cet important débat. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Par souci de concision et afin de respecter la demande du Président, je vais résumer les messages clés qui sont exposés plus en détail dans la version écrite de ma déclaration.

La Conférence de l'Union africaine a proclamé 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Le présent débat nous donne l'occasion de partager les enseignements retirés des situations concrètes, de nous tenir mutuellement informés des instruments à notre disposition et d'étudier la coopération accrue avec les organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits.

Nous considérons le présent débat comme la suite logique de l'accent mis par le Conseil sur les questions de protection, notamment à l'occasion du débat hautement pertinent tenu la semaine dernière sur la protection des civils (voir S/PV.6354).

La prévention des conflits est l'un des principaux objectifs de la politique étrangère de l'Union européenne. À cette fin, l'Union européenne a renforcé ses capacités de gestion des crises au cours des dernières années et a mis en place un large éventail de politiques et d'activités allant de la coopération pour le développement et de l'aide extérieure à des initiatives visant à promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la responsabilisation, de même qu'elle a maintenu sa coopération avec les partenaires internationaux et les organisations non gouvernementales.

La Stratégie commune Afrique-Union européenne, et en particulier le partenariat en matière de paix et de sécurité, englobe une large gamme d'objectifs et d'activités afin d'affronter les problèmes de sécurité à court et long terme. Nous organisons des consultations conjointes régulières sur les crises ou les nouvelles menaces, et notre étroite collaboration est facilitée par un Conseiller spécial sur les capacités africaines. L'Union européenne finance des opérations d'appui à la paix menées par l'Union africaine, et nous sommes souvent invités à prêter notre assistance dans de nombreuses situations de crise en Afrique, avec les autres outils dont nous disposons, par exemple les représentants spéciaux de l'UE et les activités de gestion des crises de l'Union européenne.

Nous félicitons l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales africaines du rôle croissant qu'elles jouent dans le domaine de la prévention des conflits et des efforts de médiation en Afrique. Les groupes de contact internationaux sont également des instruments utiles pour coordonner les efforts de lutte contre les situations de crise. Certains de ces groupes réunissent l'Union africaine, des organisations régionales, l'Union européenne et les autres partenaires concernés. Nous pouvons faire plus pour renforcer les relations entre ces organisations en élaborant une méthodologie commune afin de repérer et de régler les conflits nouveaux et d'évaluer les capacités nécessaires.

S'agissant de mettre en œuvre le plan d'action de l'Union africaine et de l'Union européenne relatif au partenariat en matière de paix et de sécurité, nous insistons en particulier sur la coopération dans le domaine de la médiation, qui doit être la première réaction face aux crises nouvelles ou en cours. L'ONU est certainement l'acteur le plus important et le plus expérimenté dans le domaine de la médiation. Dans le même temps, les acteurs régionaux et sous-régionaux sont de plus en plus souvent les premiers à intervenir, étant donné leur connaissance des dynamiques locales et régionales et la crédibilité dont ils jouissent dans le contexte régional.

Notre coopération vise donc à arrêter une définition commune et des orientations générales au travers des échanges réguliers entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU.

Comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, la justice contribue à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. L'expérience faite

en Afrique montre comment l'obligation de rendre compte des crimes les plus graves doit faire partie de toute solution durable, en particulier de par son effet dissuasif dans le cadre des conflits en cours. L'obligation de rendre compte des violations passées des droits de l'homme et la réforme générale du secteur judiciaire doivent donc faire partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité et des autres initiatives de renforcement des institutions.

La Commission de consolidation de la paix joue également un rôle préventif important dans les pays inscrits à son ordre du jour. Selon nous, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit approfondir son interaction avec les autres acteurs du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires politiques, en particulier le Groupe de l'appui à la médiation, afin d'échanger leurs expériences et de tirer parti des meilleures pratiques. L'Équipe-cadre interinstitutions de l'ONU joue un rôle utile à cet égard.

Lorsque nous envisageons les mois à venir, en particulier le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité à l'automne, nous ne devons jamais sous-estimer le rôle clef que peuvent jouer les femmes en matière de prévention des conflits. Les femmes sont souvent des acteurs puissants et capables au sein de leurs communautés, et les informations fournies par les groupes féminins peuvent s'avérer précieuses pour repérer rapidement les tensions. Les femmes doivent être encouragées et autonomisées pour participer activement et sur un pied d'égalité aux processus officieux et officiels de médiation et aux négociations de paix. L'Afrique est à l'avant-garde en ce qui concerne l'opérationnalisation de la résolution 1325 (2000). En cette année anniversaire, il reste beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre ce document décisif. L'Union européenne appuiera fermement ces efforts.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Loulichki** (Maroc) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour l'élégante manière avec laquelle vous continuez de mener les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois. Ma délégation se réjouit de pouvoir participer au débat sur une importante thématique qui nous interpelle tous à de multiples égards. J'en veux pour

preuve la densification de l'agenda du Conseil de sécurité, qui consacre en son sein plus de 60 % de son ordre du jour au continent africain.

L'Afrique, malgré les efforts louables et soutenus de ses États, continue malheureusement de subir les affres de la conflictualité. La nature de ces conflits a évolué du conflit interétatique à des différends intra-étatiques plus complexes et plus meurtriers. Que ces conflits soient de cause ethnique, religieuse, ou simplement liés au contrôle des matières premières, l'Afrique continue, malgré l'optimisme ambiant et la confiance dans un avenir commun meilleur, de compter les victimes silencieuses d'armes plus sophistiquées, destructrices et pernicieuses.

D'après le rapport annuel de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses mondiales d'armement en 2009 ont atteint un record de 1 531 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 49 % par rapport à l'année 2000 et une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente, et ce malgré la crise financière internationale qui accapare toute notre attention. En comparaison, le budget annuel des opérations de maintien de la paix représente moins de 0,5 % du budget global de l'armement du monde. Cela démontre que le maintien de la paix est un outil efficace et de moindre coût entre les mains de la communauté internationale pour résorber les conflits, et il nous appartient de soutenir et de renforcer l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Cette hausse des dépenses d'armement est liée à une augmentation des revenus des États issus de la vente de ressources naturelles et sous-tend parfois des tentations hégémoniques d'une ère révolue. Cette évolution dans la conflictualité nous incite à revisiter notre concept global de sécurité. Désormais, aux menaces externes pesant sur les territoires nationaux succèdent des menaces internes, globales, plus diffuses, et qui peuvent prendre la forme de rébellions militaires, de criminalité transnationale organisée ou de terrorisme, qui frappent n'importe où et n'importe quand et de manière indiscriminée.

Le succès de notre organisation est son universalité. Nul autre acteur ne peut prétendre disposer de la légitimité et de l'expérience patiemment accumulées par l'ONU depuis sa création dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le nouveau concept de sécurité globale doit par conséquent prendre en compte les nouveaux paramètres de la conflictualité et intégrer des éléments tels que la gestion des crises, la résolution et la transformation des conflits. De ce fait, il est primordial de considérer le spectre des crises comme un continuum au cours duquel la communauté internationale peut intervenir en ayant recours à des instruments divers tels que la diplomatie préventive, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. La gestion des crises ne peut se concevoir sans le recours aux moyens de règlement pacifique des différends prévus par la Charte dans son Article 33, dont, à leur tête, l'instrument le plus privilégié : la négociation.

Qu'il s'agisse de la résolution des conflits, de leur stabilisation ou de leur transformation, ces moyens de règlement ont démontré leur pertinence et leur efficacité lorsque se trouvent réunis la volonté politique des parties et l'engagement positif et constructif des États voisins, dont le rôle et la responsabilité primordiale dans la réussite des efforts de règlement des conflits sont indéniables.

Toutefois, et nonobstant la pertinence, l'importance et l'efficacité de ces moyens de règlement pacifique des différends, rien ne vaut une politique d'anticipation et de prévention des conflits. Cette dimension est une des approches les moins exploitées par la communauté internationale. À cet égard, le déploiement préventif des Casques bleus en Macédoine en 1999 représente un exemple de réussite de la prévention immédiate. Mais à elle seule, cette diplomatie ne saurait suffire. Il convient de la compléter par des actions de prévention structurelle qui visent à asseoir les bases d'un État viable par la consolidation des institutions et la mise en œuvre de politiques de développement durable. Dans ce cadre, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle très précieux et qui mérite d'être appuyé par la communauté internationale, et particulièrement par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité.

Il est fondamental d'installer au sein de notre organisation une culture de la prévention. Pour ce faire, il convient de renforcer qualitativement le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques. Nous saluons à cet égard les efforts de M. Lynn Pascoe, et l'ambitieux programme de transformation du Département qu'il met en œuvre.

Il nous semble également pertinent de créer un groupe de haut niveau au Secrétariat chargé de la prévention des conflits et qui comprendrait, entre autres, en plus du Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Un effort devra également être consenti dans le domaine de la formation des fonctionnaires de l'ONU responsables de secteur aux départements susmentionnés pour qu'ils puissent appréhender les réalités des conflits qu'ils sont censés gérer et sur lesquels ils sont appelés à présenter des rapports au Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique a réalisé de grands pas vers la stabilité. Toutefois, des régions du continent telles que la corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et l'espace sahélo-saharien continuent de faire l'objet d'œuvres de déstabilisation. Une récente étude de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, le Small Arms Survey, recensait pas moins de 11 mouvements non étatiques représentant des menaces pour la sécurité de la région sahélo-saharienne en raison de leur militarisation élevée. L'absence de coopération transfrontalière, de coordination sécuritaire et la collusion de différents trafics font de l'espace sahélo-saharien un arc de crise et une zone grise où s'opèrent des collusions entre ces acteurs non étatiques. Le Conseil de sécurité a d'ailleurs consacré à cette thématique une séance pendant la présidence du Burkina Faso l'année dernière.

Le Royaume du Maroc, pays arabo-africain solidement ancré dans le continent par un héritage historique et un patrimoine civilisationnel, a depuis son indépendance fait le choix de l'afropositivisme, en soutenant les mouvements de libération du continent qui ont permis l'indépendance de nombreux pays frères. Conscient des nombreux défis sécuritaires qui touchent ces États, le Maroc n'a ménagé aucun effort pour les appuyer dans la consolidation de la paix et a participé à une vingtaine d'opérations de maintien de la paix dans toute l'Afrique. Loin de se limiter au seul maintien de la paix, et fort de sa stature de médiateur discret, le Royaume a mené un certain nombre de médiations entre pays africains frères, particulièrement dans le cadre de l'Union du fleuve Mano.

La prévention des conflits reste malheureusement le parent pauvre des instruments de gestion de crise dont dispose l'Organisation des Nations Unies. Que ce soit par les bons offices, la médiation, la désignation de représentants spéciaux, l'institution du Secrétaire général doit être outillée pour permettre une meilleure action de l'ONU. À cet égard, le Maroc formule le souhait que l'ONU développe, à travers sa présence sur le terrain, un mécanisme d'alerte précoce, permettant de détecter les facteurs crisogènes et de les contenir avant qu'ils ne puissent dégénérer.

Un enseignement de la religion bouddhiste veut que « la jarre d'eau se remplisse goutte à goutte ». MM. Javier Pérez de Cuéllar et Boutros Boutros-Ghali avaient commencé l'œuvre : Kofi Annan, Bernard Millet et Jean-Marie Guéhenno l'avaient continuée en renforçant le maintien de la paix de l'ONU; il nous appartient à ce stade ensemble de bâtir sur cet héritage pour permettre aux Nations Unies de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et d'instaurer une culture globale de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Gambie.

**M<sup>me</sup> Waffa-Ogoo** (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter la présidence nigérienne du Conseil de sécurité, pour l'organisation de ce débat intitulé « Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique », dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Non seulement, en effet, ce débat porte sur tout un pan très médiatisé et critique du mandat de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil en particulier, mais il a en outre une résonance particulière pour les pays africains. La Charte des Nations Unies n'envisage-t-elle pas, notamment aux Chapitres VI et VIII, les situations dans lesquelles les parties à un différend susceptible de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales peuvent recourir à la gamme d'outils de diplomatie préventive recensés à l'Article 33, ou à des organismes ou accords régionaux.

Ma délégation tient à saluer le travail appréciable réalisé par le Conseil à l'appui du règlement pacifique des différends en Afrique, tout en souhaitant que le Conseil s'attache plus activement à faire usage des outils mentionnés au Chapitre VI. L'engagement systématique du Conseil, dès les premières phases d'un

différend, contribuerait considérablement au renforcement des missions de bons offices du Secrétaire général ainsi que d'organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous reconnaissons que l'interaction et les consultations croissantes entre les institutions du Conseil de sécurité et celles de l'Union africaine, comme le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de l'Union, ont valu à l'Afrique de disposer de l'un des meilleurs cadres de diplomatie préventive qui soient. De plus en plus, nous voyons également le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'engager activement auprès de la CEDEAO et d'autres organes de l'ONU en déployant des outils de diplomatie préventive dans les situations d'instabilité. L'engagement précoce de toutes ces institutions dans les situations de conflit potentiel en Afrique de l'Ouest a porté ses fruits, en permettant de consolider la stabilité politique dans toute la région.

Les synergies que ces interactions et ces consultations créent entre les États Membres, l'ONU et les dispositifs régionaux africains doivent donc être renforcées par toutes les parties prenantes. Nos institutions doivent améliorer leurs capacités de médiation et de diplomatie préventive en mettant en place un groupe de spécialistes et d'équipes d'appui employant des méthodes fondées sur les connaissances ou mécanismes d'alerte rapide ou qui permettent une prise de conscience précoce, afin de régler les différends avant qu'ils ne se transforment en conflits meurtriers.

Je voudrais souligner un certain nombre de problématiques ou questions préoccupantes qui appellent un engagement constant du Conseil et de la communauté internationale. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les processus électoraux constituent des périodes de tension accrue propres à la multiplication des différends et qui conduisent parfois à de tragiques pertes de vies humaines et à la destruction de biens, ainsi qu'à l'émergence de conflits ethniques et d'une instabilité politique. En Afrique de l'Ouest, nous avons observé nombre de réussites, tels les récents événements en Guinée et au Niger, qui soulignent l'efficacité d'une intervention précoce, de la médiation et de la diplomatie préventive. La conclusion que l'on peut en tirer est que lorsque l'ONU et les parties prenantes aux niveaux régional et sous-

régional agissent de concert pour appuyer les États Membres, les différends entre les acteurs locaux et au sein de la société civile peuvent être réglés et maîtrisés. Le Conseil peut renforcer cette action en soutenant les travaux des divers organes des Nations Unies et institutions régionales qui s'occupent de ces situations. Des élections pacifiques et crédibles sont propices à l'installation de la paix et de la stabilité.

En Afrique de l'Ouest, de nombreux conflits civils ont ainsi pu être réglés grâce à la participation active du Conseil, mais certaines questions persistantes menacent encore la sécurité et la stabilité relatives de la région. La fin des conflits en Afrique de l'Ouest a mis en exergue la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité. La sous-région est en effet de plus en plus utilisée comme plaque tournante pour le transit du trafic de cocaïne, ce qui menace également la stabilité régionale. La communauté internationale doit de toute urgence appuyer les efforts de la CEDEAO face à ces deux menaces étroitement liées.

L'engagement croissant du Secrétaire général, du Conseil de sécurité, du système des Nations Unies et d'un réseau d'envoyés et de représentants spéciaux aux côtés du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du Groupe des Sages de sa Commission et d'organismes sous-régionaux tels que la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour n'en citer que quelques-uns, doit se traduire par une stratégie cohérente qui utilise de façon efficace les dispositifs régionaux et sous-régionaux africains, les mécanismes et outils mis en place dans ce cadre, ainsi que leur personnel spécialisé et leurs experts dans le domaine de la diplomatie préventive. Le plan décennal de renforcement des capacités lancé conjointement par l'ONU et l'Union africaine doit porter une attention renforcée au rôle de la diplomatie préventive. Ma délégation est persuadée qu'une telle démarche pourrait éviter à la communauté internationale de devoir procéder à des interventions coûteuses.

Il existe bien clairement de nombreux centres et acteurs dans le domaine de la diplomatie préventive et, dans toute situation de conflit potentiel, il y a inévitablement une multitude d'acteurs, ce qui entraîne un risque de chevauchement d'activités dans leur quête de solutions. L'ONU pourrait créer, au sein du Groupe de l'appui à la médiation, une capacité ou un mécanisme chargés de coordonner les activités de tous

les acteurs dans le but d'obtenir des résultats optimaux dans le règlement de conflits. À mon avis, on pourrait s'inspirer de l'excellent exemple de la coordination par l'ONU des activités d'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Les capacités mises en place pour la prévention de conflits demeurent utiles même après le règlement de conflits ou de différends.

La diplomatie préventive est efficace. Elle permet d'éviter que les différends ne dégénèrent en conflits meurtriers et de faire l'économie de coûts associés aux missions de maintien de la paix pleinement développées. Nous devons avoir la volonté d'utiliser l'ensemble d'instruments dont nous disposons en vertu des Chapitres VI et VIII de la Charte – une stratégie d'action qui engloberait toutes les institutions et tous les acteurs compétents sur le continent. Nous devons également renforcer notre appui aux mécanismes d'alerte rapide et créer les capacités et compétences requises aux niveaux local, national et régional. Une stratégie globale de diplomatie préventive devrait tirer profit des enseignements tirés de l'expérience, d'exemples concrets et des nombreux succès remarquables qui sont reproduits à travers tout le continent.

La délégation gambienne se réjouit à la perspective de l'engagement continu de toutes les parties concernées à approfondir ce débat. Ma délégation est également persuadée qu'il est grand temps pour l'ONU d'élaborer une stratégie cohérente en matière de diplomatie préventive.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Goledzinowski** (Australie) (*parle en anglais*): L'Australie se félicite de ce débat sur la diplomatie préventive, qui met plus particulièrement l'accent sur l'Afrique. Madame la Présidente, il semble tout particulièrement opportun que grâce à vous, nous soyons rassemblés ici aujourd'hui, au cours de la même semaine où nous nous sommes réunis, deux étages au-dessus, pour commémorer le quinzième anniversaire du génocide de Srebrenica, qui fut un échec historique et patent de la diplomatie préventive.

Étant donné que dans ses activités quotidiennes le Conseil s'emploie essentiellement et à juste titre à réagir aux événements et conflits en cours et à donner mandat aux missions de maintien de la paix d'intervenir face à ces conflits, nous risquons de perdre de vue le principe fondateur de cette organisation, qui

est de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le débat d'aujourd'hui est un rappel utile de l'importance de l'action préventive. Il s'agit peut-être d'un cliché, mais il vaut mieux prévenir que guérir, et nous devons collectivement prendre des mesures visant à prévenir les conflits, au lieu d'attendre le moment où nous devons mobiliser une action collective face aux conflits. Le Conseil a un rôle important à jouer à cet égard.

Le Conseil dispose de pouvoirs étendus d'enquête et de recommandation concernant le règlement pacifique des différends au titre du Chapitre VI, y compris le pouvoir de participer au processus de règlement de différends, d'enquêter sur les situations et de faire les recommandations appropriées. On peut soutenir que ces outils ne sont pas utilisés aussi souvent qu'il le faudrait.

Le Conseil a un rôle important à jouer en prêtant un appui politique au rôle de bons offices du Secrétaire général. Les déclarations du Conseil ne sont pas que des mots, mais bien plutôt un message fort de la volonté de la communauté internationale.

Nous avons été heureux de pouvoir appuyer les efforts visant à renforcer les capacités du Secrétariat de soutenir le rôle de bons offices du Secrétaire général en fournissant un appui financier au Département des affaires politiques. Nous avons également été heureux d'apporter notre appui à l'action de prévention de crises du Programme des Nations Unies pour le développement, étant conscients du fait que la difficile prévention des conflits exige un effort conjoint de nombreuses institutions. Cependant, nous sommes toujours préoccupés de constater que ces activités sont financées par des contributions volontaires, alors qu'elles sont au cœur même du mandat de l'ONU. Nous devrions redoubler d'efforts afin de veiller à ce que le Département des affaires politiques dispose des capacités nécessaires pour intervenir rapidement dans des situations où il faut prévenir un conflit.

Le Conseil a également un rôle à jouer s'agissant d'appuyer les efforts de diplomatie préventive d'organisations régionales, comme vient de l'indiquer la représentante de la Gambie. Les organisations régionales ont un rôle important à jouer, aussi bien pour prévenir les conflits que pour intervenir en cas de conflit. Dans le cas de crises émergentes, les systèmes visant un règlement rapide des conflits et les

mécanismes d'alerte rapide améliorés peuvent s'avérer souvent plus efficaces et plus robustes à l'échelon régional. Une relation organique plus forte entre l'ONU et les organisations régionales, que ce soit au niveau régional ou ici à New York, doit être un élément essentiel de nos démarches régionale et mondiale en matière de prévention des conflits.

Il convient de féliciter l'Union africaine de ses efforts inlassables visant à mettre en place son propre cadre de paix et de sécurité, fondé sur la diplomatie préventive. Les organisations sous-régionales en Afrique ont des structures similaires et qui se renforcent mutuellement. L'Australie, dans la mesure de ses modestes moyens, soutient les efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine visant à renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de prévention de conflits et de maintien de la paix, au niveau aussi bien stratégique qu'opérationnel. Nous nous réjouissons de la décision récente de créer un Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous avons été heureux de contribuer aux initiatives de l'ONU visant à renforcer les liens entre l'Union africaine et l'ONU et à élaborer des mécanismes plus efficaces de prévention de conflits en Afrique, aux niveaux régional et sous-régional. La création d'un Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba devrait permettre de renforcer les synergies et l'efficacité, dans le cadre de cette relation entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en ce qui concerne les activités de prévention de conflits.

Nous avons été témoins de l'interdépendance efficace des systèmes aux niveaux sous-régional, régional et mondial suite aux événements survenus en Guinée en septembre dernier. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Conseil et l'ONU de façon plus générale ont su réagir à l'unisson face à la situation en Guinée, d'une façon qui a permis d'apaiser les tensions et de ramener le pays sur la voie de la démocratie. Cela a été un exemple convaincant de la manière dont le système peut efficacement prévenir l'escalade de tensions.

Une bonne connaissance de la situation, la capacité d'analyser les informations et la volonté politique d'agir au moment opportun sont des éléments essentiels d'un système efficace de prévention de conflits. Le Département des affaires politiques joue un rôle important dans la collecte et l'analyse des informations pertinentes. Dans des situations d'une extrême gravité, le bureau conjoint proposé des

conseillers spéciaux sur la prévention du génocide et la responsabilité de protéger – dont nous soutenons la création – devrait alerter le système des Nations Unies sur des situations qui risquent de donner lieu à des atrocités à grande échelle. À ce stade, le reste devient une question de volonté politique.

Le Conseil doit être plus disposé à recevoir les informations fournies par le Département des affaires politiques et d'autres services du Secrétariat relativement aux situations en cours. En outre, les États Membres dans leur ensemble doivent appuyer le Conseil dans ces efforts de dialogue. Malgré certaines améliorations et le recours à des formats novateurs de séances, bien souvent, le Conseil semble être insensible aux invitations qui lui sont faites d'être informé des situations en cours. Aussi longtemps que le Conseil continuera d'adopter une approche trop conservatrice relativement à la notion de ce qui constitue ou non une menace à la paix et à la sécurité internationales, il continuera aussi de se limiter à réagir aux conflits, plutôt qu'à les prévenir. En d'autres termes, le Conseil – et par là, nous tous – ne se sera pas montré à la hauteur de la tâche qui est la sienne au titre du Préambule de la Charte des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Benmehidi** (Algérie) : Madame la Présidente, je voudrais, dès l'abord, vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et vous faire part de notre appréciation pour la manière efficace dont vous dirigez ses travaux. Je voudrais également vous féliciter pour le choix du thème « Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique », et vous remercier pour l'élaboration des termes de référence de ce débat. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Claude Heller, Représentant permanent du Mexique, et sa délégation, pour leur présidence distinguée durant le mois de juin dernier.

Comme l'atteste le débat qui lui est consacré aujourd'hui, la diplomatie préventive est non seulement acceptée dans son principe général, mais elle est aussi reconnue comme un instrument d'action potentiellement efficace qui requiert patience, discrétion et coordination. Un des principes essentiels et acceptés de la diplomatie préventive est le respect

des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États. De par sa nature et la vocation qu'on lui prête, elle n'est donc fondée ni sur l'ingérence ni sur la coercition. Il est également admis que les mesures préventives font économiser à la communauté internationale des ressources précieuses qu'elle gagnerait à investir dans le développement.

L'Algérie relève avec satisfaction que la part de la diplomatie préventive dans le volume global des ressources utilisées par l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux conflits actuels s'est considérablement accrue même si toutefois ce sont les opérations de maintien de la paix qui continuent d'être l'aspect le plus visible des activités de l'Organisation.

Partant du fait que la réussite de cette entreprise repose sur une synthèse dynamique des efforts consentis aux plans global, régional et sous-régional, nous assistons à l'affirmation progressive de partenariats multidimensionnels forgés dans la perspective de consolider les acquis et de créer des synergies. L'ONU et les organisations régionales sont dans ce cadre nos points de référence tant leurs actions se complètent et se renforcent.

Dans le contexte africain, les actions préventives se sont intensifiées et élargies grâce d'abord à l'engagement collectif de l'Afrique au service de la paix qui s'est traduit par la multiplication des efforts de médiation menés par d'éminents dirigeants africains ainsi que par la mise en place d'une architecture de paix et de sécurité au centre de laquelle figure le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Cette refonte du système africain de sécurité collective répond à une prise de conscience que la paix et la sécurité conditionnent le progrès de nos sociétés et reposent sur une approche qui intègre le traitement des causes profondes des conflits pour assurer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. Le Conseil des sages, le Système d'alerte rapide et la Force africaine en attente constituent les autres innovations qui permettront au Conseil de paix et de sécurité de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. En se dotant de ces nouveaux instruments et des moyens assurant leur fonctionnement, l'Afrique aura manifesté clairement sa détermination à jouer pleinement son rôle dans le maintien, la consolidation et le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent.

Pour réaliser cette ambition, l'Afrique compte sur l'appui constant et déterminé de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. L'intérêt et l'attention portés aux affaires du continent africain par les organes principaux de l'Organisation constituent dans cet esprit un encouragement déterminant aux efforts engagés par les dirigeants africains.

En dépit de ces avancées importantes, l'Algérie estime que cet ordonnancement du déploiement préventif n'a pas encore atteint son plein potentiel. En premier lieu, les risques de crises demeureront grands dans les pays qui connaissent des formes d'insécurité de tous ordres. Pour remédier à cette situation, il s'agira non seulement de s'attaquer plus efficacement aux causes structurelles des conflits, mais aussi d'appliquer une approche globale et intégrée en assurant une coordination adéquate des actions. Ensuite, les moyens d'action de la diplomatie préventive demeureront inefficaces aussi longtemps que les parties elles-mêmes refuseront de recourir au dialogue et à la négociation ou encore de se prêter à une médiation et de contribuer à l'apaisement des tensions. Rien dans ce domaine ne peut véritablement progresser contre la volonté des protagonistes.

Concernant les instruments de la diplomatie préventive et de l'usage qui devrait en être fait, je souhaiterais formuler les observations suivantes.

Je commencerai avec l'alerte précoce qui est un instrument déterminant du succès de l'action préventive en ce qu'elle contribue à déceler les signes avant-coureurs de situations dangereuses. Pour son exploitation optimale, nous pensons qu'il faudrait établir des passerelles internes entre les secteurs politiques et économiques du Secrétariat de l'ONU et, au plan externe, créer des canaux d'échanges d'information et de communication avec les mécanismes régionaux. Il faudrait aussi passer de la phase d'observation des situations qui peuvent être des précurseurs de crises à la phase de réponse progressive sans laquelle le dispositif d'alerte rapide perdrait de sa pertinence.

Une autre observation concerne la dimension consolidation de la paix avant les conflits et les mesures d'accompagnement qui doivent être prises pour aider les pays en difficulté avant que les conflits n'éclatent. À cet égard, le développement préventif est considéré comme un complément nécessaire de la

diplomatie préventive. Il consiste à axer les efforts sur le renforcement des capacités des États à résoudre par eux-mêmes leurs problèmes en ciblant des secteurs spécifiques.

La mise en œuvre du développement préventif pose cependant la question du financement qui est de toute évidence l'élément le plus critique et la principale contrainte. L'un des enjeux évidents consiste à persuader la communauté internationale que le coût de la consolidation de la paix avant les conflits ne représente qu'une fraction minimale des dépenses qui pourraient devoir être engagées pour des opérations de maintien de la paix et, en fin de compte, pour des opérations de consolidation de la paix après les conflits.

Enfin, l'optimisation de la coordination des efforts de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales est essentielle. Pour cela, l'Algérie considère qu'il faut absolument tirer davantage parti de la complémentarité et des rôles synergiques de l'ensemble de ces acteurs tout en prenant en ligne de compte leurs contraintes multiformes, notamment en termes de manque de ressources et d'expertise.

Au cours des dernières années, l'Union africaine et certaines organisations sous-régionales telles la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe se sont engagées à faire davantage pour résoudre les conflits et ont établi de nouveaux mécanismes institutionnels pour encourager la conciliation et la négociation. Ces initiatives complètent les efforts faits au niveau mondial dans le domaine de la prévention des conflits et augurent bien de la coopération future entre ces organisations et le reste de la communauté internationale. Elles sont, dès lors, en droit d'attendre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale un surcroît de soutien d'autant plus que leur action en faveur de la paix sur le continent participe des efforts pour le maintien et le renforcement de la paix dans le monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Kim Bonghyun** (République de Corée) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord dire à la présidence nigériane que nous lui sommes très reconnaissants d'avoir pris l'initiative d'organiser ce

débat public sur le thème important de la diplomatie préventive. La diplomatie préventive est en effet une question vaste qui englobe les domaines politique, socioéconomique, humanitaire et de gouvernance. Je me joins donc à l'appel lancé par les autres Membres quant à la nécessité d'adopter une approche plus coordonnée, plus globale et plus intégrée pour traiter plus efficacement de cette question.

Au fil des ans, les mérites de la diplomatie préventive ont été largement reconnus par les États Membres. Toutefois, les actions de l'ONU restent concentrées sur les mesures les plus visibles, les plus énergiques et les plus réactives plutôt que sur les initiatives invisibles, discrètes et proactives nécessaires pour prévenir les conflits.

Les problèmes relatifs à la diplomatie préventive tiennent au fait qu'il est très difficile de déterminer ce qui a bien fonctionné et pourquoi. Il est beaucoup plus facile de signaler les échecs. En outre, il y a ce qu'on appelle le « problème de l'invisibilité » de la prévention des conflits en cas de réussite, puisque dans ces cas, il n'y a rien à voir et rien à entendre; mais ces problèmes ne devraient pas entraîner l'inaction, car la diplomatie préventive est guidée par des impératifs politiques, humanitaires et moraux prépondérants et est beaucoup plus efficace en termes de coûts que les mesures visant à traiter des conflits une fois qu'ils ont éclaté ou qu'ils ont pris de l'ampleur.

Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction les divers efforts entrepris par les organisations régionales et sous-régionales en Afrique pour prévenir les conflits. En particulier, le Système d'alerte rapide créé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une mesure qui va dans la bonne direction car elle jette une nouvelle lumière sur les initiatives qu'il faudrait adopter de manière plus active à l'échelon international.

En mettant en place un système efficace d'alerte rapide, nous serions plus à même de déceler les signes d'un conflit dans sa phase préliminaire. Dès l'instant où nous établissons avec certitude que des tensions pouvant conduire à un conflit s'intensifient, nous pouvons utiliser les outils pertinents de la diplomatie préventive.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la médiation constitue un des plus importants moyens de prévention des conflits. Au cours du débat public organisé le 21 avril 2009 sur cette question (voir

S/PV.6108), j'ai souligné que des services de médiation devaient être offerts aussitôt que possible dans le conflit par les médiateurs les plus compétents. Pour y parvenir, des bases détaillées de données concernant des médiateurs dévoués doivent être établies de sorte que, lorsque nous avons un besoin de médiation, nous consacrons aussi peu de temps et d'énergie que possible à trouver les médiateurs dotés des compétences voulues pour remédier à la situation.

Je salue les efforts déployés en ce sens par le Secrétaire général et le Secrétariat depuis, l'ONU ayant mené une action tout à fait considérable en matière de diplomatie préventive et à l'appui des processus de paix. À titre d'exemple, le Groupe de l'appui à la médiation dispose désormais d'une équipe d'experts de réserve. Il convient également de souligner le travail de médiation effectué par le Département des affaires politiques dans le cadre des pourparlers de réconciliation en Somalie, qui ont abouti à l'Accord de Djibouti, et du dialogue national politique en République centrafricaine. Au total, l'ONU a fourni des services de médiation dans une vingtaine de processus de paix.

Outre la médiation, nous devons également nous employer à utiliser davantage d'autres outils de diplomatie préventive, notamment par un recours aux bons offices, par le détachement d'envoyés spéciaux et la multiplication des consultations, entre autres.

L'allocation efficace des ressources est essentielle au succès de nos efforts de diplomatie préventive. À cet égard, nous pourrions envisager la possibilité de consacrer une partie du budget du maintien de la paix aux efforts de diplomatie préventive. Nous devons non seulement nous efforcer d'identifier les stratégies et outils les plus efficaces mais également de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien les différentes tâches liées à la diplomatie préventive.

C'est pourquoi j'espère sincèrement que l'ONU et ses États Membres travailleront en coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales compétentes pour que nous puissions traduire les différentes idées présentées aujourd'hui dans les faits. De son côté, le Gouvernement coréen ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Badji** (Sénégal) : Madame la Présidente, je voudrais, d'emblée, féliciter chaleureusement la délégation sœur du Nigéria d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique ».

Ce débat est d'autant plus important qu'à l'évidence, nombre d'atrocités auraient pu être évitées et des milliers de vies humaines sauvées si les voies de la diplomatie préventive avaient été mises en branle dans plusieurs situations conflictuelles dans le monde. Cette conviction est confortée par les expériences heureuses enregistrées à travers le monde sous les auspices des Nations Unies par le biais des bons offices, médiateurs et envoyés spéciaux du Secrétaire général qui ont permis de désamorcer de nombreuses crises et qui prouvent, s'il en était encore besoin, que l'efficacité et les bienfaits de la diplomatie préventive ne sont plus à démontrer.

Les éclatants succès enregistrés çà et là, grâce à l'intervention d'organisations régionales et sous-régionales, de la société civile ou de simples bonnes volontés, sont également des motifs de satisfaction et d'encouragement à optimiser cette voie dans toutes nos actions liées à la paix.

Aussi, l'Organisation des Nations Unies qui a été créée pour, entre autres, prévenir les générations présentes et futures du fléau de la guerre, doit-elle inscrire la diplomatie préventive au cœur de son action, pour qu'à défaut d'en faire son instrument privilégié de maintien de la paix et de la sécurité internationales, elle l'érige en un outil essentiel à cet effet, en vue de neutraliser certaines situations porteuses de conflits, dès les premiers signes.

Pour arriver à une diplomatie préventive efficace, il est urgent de relever le défi d'y consacrer des moyens financiers conséquents et des ressources humaines expérimentées et hautement qualifiées. Un autre défi qu'il conviendra de relever est le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour consolider leurs mécanismes de prévention et de règlement des conflits.

En effet, une synergie et une interaction étroite entre l'Organisation des Nations Unies, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ses partenaires, notamment les organisations régionales, qui constituent un instrument complémentaire de l'action des Nations Unies, sont nécessaires pour renforcer la dynamique de l'action préventive.

Sous ce rapport, il convient de se féliciter de ce que le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, basé sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et qui remonte à la création de l'Organisation de l'unité africaine, est l'un des plus dynamiques en matière de maintien de la paix et de détection en amont, des signes annonciateurs de probables situations conflictuelles. C'est tout l'intérêt que revêt la présence des bureaux des Nations Unies dans les différentes régions de l'Afrique.

Au demeurant, ma délégation est d'avis que l'Union africaine, avec l'appui de ces bureaux des Nations Unies, doit se donner les moyens d'être plus sensible aux signes avant-coureurs de tension et prendre les mesures qui s'imposent en collaboration étroite avec l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité.

Ayant pleinement pris conscience de ce fait, l'Union africaine a mis en place un système de gestion de la paix qui va de la diplomatie préventive à la consolidation de la paix, en passant par le maintien de la paix. C'est dans cette lancée que s'inscrit la création du Groupe des Sages, car l'Afrique a compris et reconnu que les conflits, qu'ils soient latents ou ouverts, ne peuvent être réglés que par la voie politique, c'est-à-dire par la négociation.

Aussi, ma délégation lance-t-elle un appel pour que le Groupe des Sages de l'Union africaine bénéficie du plus grand soutien possible, ce qui lui permettrait de donner des conseils avisés aux Présidents de l'Union africaine et de la Commission de l'Union africaine qui pourraient, sur cette base, mener des activités intenses de diplomatie préventive. L'adage ne dit-il pas qu'il vaut mieux prévenir que guérir?

Cependant, pour bien prévenir, il convient de garder à l'esprit, comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son rapport S/2008/18 en date du 14 janvier 2008, que la prévention est une tâche multiforme qui englobe des décisions politiques, des activités

humanitaires et des activités de développement, qui requièrent que les organisations travaillent en étroite collaboration avec l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et ses agences spécialisées.

Ce faisant, il nous serait possible de mettre l'accent sur des stratégies orientées vers la consolidation de la paix et la réconciliation. Mais sur ce point, l'Union africaine a déjà pris les devants en adoptant à la septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en juillet 2006, le Cadre stratégique pour la reconstruction et le développement après les conflits.

En s'adossant sur les convictions et les principes énoncés plus haut et en s'appuyant sur les structures mises en place par l'Union africaine, le Président de la République du Sénégal, S. E. M. Abdoulaye Wade, s'investit personnellement dans plusieurs régions de l'Afrique et du monde pour concilier et/ou réconcilier les parties en conflit. Cet engagement constant du Président Wade aura permis dans plusieurs pays la restauration du dialogue politique, une meilleure gouvernance politique et la tenue d'élections libres et démocratiques, évitant ainsi des confrontations qui auraient sûrement coûté la vie à des centaines voire des milliers de personnes.

C'est que le Sénégal reste convaincu que les actions combinées de tous dans l'exploration des voies et moyens de prévenir les conflits permettraient enfin de réduire les coûts financiers et humains des opérations de maintien et d'imposition de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Burkina Faso.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous ce matin du Ministre nigérian des affaires étrangères ainsi que celle des personnalités qui ont été conviées à cette séance. Je tiens également à vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juillet et à louer votre initiative de nous convier à débattre du thème très important de la prévention des conflits.

Est-il besoin de réaffirmer l'importance que revêt la diplomatie préventive dans le règlement des conflits, surtout en Afrique, où les crises et leur ampleur menacent gravement la paix et la sécurité internationales? En témoignent les réflexions nourries

sur la question et les nombreuses et pertinentes recommandations y relatives, notamment dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111), le rapport Brahimi (voir S/2000/809), ainsi que les rapports du Secrétaire général portant sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique, la médiation et le règlement des différends.

C'est dire l'importance et la priorité que l'ONU et en particulier le Conseil de sécurité doivent, de concert avec les organisations sous-régionales et régionales, consacrer aux activités de prévention et de règlement pacifique des différends. L'ONU et les organisations sous-régionales et régionales sont condamnées à poursuivre et à renforcer leurs efforts dans les activités de prévention, qui ont l'avantage non seulement de pouvoir circonscrire l'ampleur des crises, mais surtout de contribuer à éviter des dépenses faramineuses des opérations de maintien de la paix, dont l'issue reste d'ailleurs aléatoire.

À ce titre, il convient de saluer l'action positive menée par les organisations sous-régionales et régionales africaines telles que l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour rendre effectifs leurs dispositifs internes de prévention des conflits. Pour autant, il importe de trouver la meilleure voie possible pour établir une relation stratégique entre l'ONU et ces organisations afin d'assurer le succès des activités de prévention et de règlement des conflits tout en mettant à contribution les capacités locales.

La meilleure manière pour y parvenir passe, selon nous, par le renforcement des capacités de médiation et de prévention des conflits des organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'établissement de relations plus stratégiques et d'une vision commune s'inscrivant non seulement dans le cadre plus large des activités de prévention et de règlement des conflits mais également dans celui du maintien de la paix et des activités de reconstruction à long terme nous semble capital. À ce sujet, la mise en place de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation est encourageante.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour rappeler que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/2008/36) adoptée en septembre 2008 à l'issue de sa réunion de haut niveau sur la

médiation, a souligné l'importance et l'intérêt de faire appel, dans les activités de médiation, aux capacités et compétences actuelles ou potentielles des organisations sous-régionales et régionales, et a salué la promotion des approches régionales aux fins du règlement pacifique des différends.

Nous encourageons particulièrement l'ONU à poursuivre son appui au Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, notamment en matière de médiation et de règlement des conflits ainsi qu'en matière électorale. Dans le même registre, nous tenons aussi à saluer et à encourager l'appui apporté par la Commission de consolidation de la paix aux activités de prévention, celles-ci contribuant sans conteste à consolider la paix et à éviter une résurgence de la violence dans les pays postconflit ou l'émergence de conflits ouverts.

Dans le cadre de l'optimisation des voies diplomatiques et préventives, je voudrais relever quelques points qui revêtent à notre avis une importance capitale : la sensibilisation et la mise à contribution des acteurs nationaux, notamment la société civile, dans la conception et la conduite des activités de prévention; la mise à contribution des capacités et des ressources existant aux niveaux sous-régional et régional dans le cadre des activités de prévention, notamment en ce qui concerne la négociation, la médiation et les bons offices; la nécessité de renforcer les relations d'ordre stratégique et de développer une vision stratégique commune entre l'ONU et l'Union africaine, notamment entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en vue d'une meilleure coordination de leurs actions en matière de prévention et de règlement des conflits; la poursuite et le renforcement du partenariat entre l'ONU et les organisations sous-régionales et régionales, notamment l'Union africaine, en vue d'apporter l'appui nécessaire aux initiatives et aux mesures prises par les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention et de règlement des conflits, tels que recommandés par le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, à l'issue de son séminaire interactif tenu en 2007 sur le thème : « Stratégie globale et efficace de prévention des conflits en Afrique : le rôle du Conseil de sécurité »; la poursuite et la coordination de l'action ô combien bénéfique des organismes des Nations Unies tels que l'UNESCO, la

Commission de consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et les autres organismes qui prennent une part active dans la diplomatie préventive; la mise à contribution des leçons tirées des partenariats stratégiques et des arrangements que l'ONU développe avec certaines institutions – notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international – dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir les activités de prévention et de règlement des conflits.

Pour sa part, le Burkina Faso continuera à apporter sa contribution – notamment dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union africaine – à la prévention et au règlement des conflits, convaincu que la paix et la stabilité constituent les fondements d'un véritable développement durable.

Comme je l'ai tantôt relevé, les activités de prévention et de règlement pacifique des conflits sont une responsabilité collective et représentent un des piliers du système de sécurité collective. Aussi, l'ensemble des intervenants – les acteurs nationaux, les organisations sous-régionales et régionales ainsi que l'ONU – doivent-ils conjuguer leurs efforts pour optimiser les voies diplomatiques et préventives et surtout passer d'une culture de réaction à celle de la prévention des crises.

Face à la complexification des conflits et à la multiplication des sollicitations, il y a fort à gagner à privilégier les activités de prévention par rapport aux activités de maintien de la paix. Nous formulons donc le souhait que l'ONU, de concert avec les organisations sous-régionales et régionales, maintienne et renforce les voies diplomatiques et préventives pour préserver la paix et la stabilité dans le monde, et en particulier en Afrique.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Depuis combien de temps siégeons-nous dans ces salles et entendons-nous l'Afrique crier son désespoir? Depuis combien de temps regardons-nous ce magnifique continent souffrir de génocides atroces et de dilapidations incessantes? Depuis combien de temps désespérons-nous de voir le monde reconnaître enfin certains des actes les plus brutaux de son histoire?

Aujourd'hui, je suis fier d'appartenir à cette organisation où vous, Madame, une Africaine, présidez le Conseil de sécurité, où un Africain préside l'Assemblée générale et où plusieurs augustes représentants autour de cette table nous viennent de ce continent.

Tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale ont donné d'éminents représentants au plus haut niveau du présent Conseil, l'Afrique du Sud doit être félicitée d'avoir organisé un tournoi de fraternité internationale qui n'avait encore jamais connu une atmosphère aussi pacifique. Je suis persuadé que ces réflexions, ainsi que le récent discours que mon frère le représentant du Sénégal a depuis ce même fauteuil prononcé avec tant d'éloquence, montrent avec force que si quiconque aujourd'hui croit que le monde a une chance, c'est ici, parce qu'au Conseil de sécurité et dans cette institution tant de choses ont été rendues possibles par vos compatriotes, Madame la Présidente. Nous avons observé les immenses progrès réalisés pour relever les défis de la paix, de la sécurité et de l'édification de la nation. Je suis convaincu que le débat d'aujourd'hui porte témoignage de la grande attention que vous – et, par votre entremise, certains dirigeants africains très compétents – portez à la sécurité.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les mouvements d'indépendance en Inde, au Pakistan et sur le sous-continent, ainsi que la lutte du continent africain contre le colonialisme et pour sa liberté, se sont inspirés les uns des autres. Aujourd'hui, l'effort collectif de l'Afrique pour atteindre paix et sécurité nous aide à croire encore davantage en notre propre quête pour une paix durable dans notre région et au-delà. L'Afrique est pour nous une amie, peut-être même une partenaire, dans notre recherche de paix et de stabilité et, aujourd'hui, on est fier d'affirmer que l'Afrique nous montre la voie et nous donne nombre d'exemples pratiques dont nous pouvons nous inspirer. Nous avons vu dans le passé tant de conflits, tant de guerres dont on pensait, il y a 10 ans, qu'ils détruiraient le continent. Aujourd'hui, nous réalisons le rôle essentiel qu'a joué un leadership empreint de sagesse et de compétence – dont, je dois dire, celui des deux Secrétaires généraux précédents, ainsi que de notre Secrétaire général actuel – pour établir cette doctrine d'action préventive. Des organismes tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Groupe des Sages ont donné à l'Afrique des atouts que

personne n'avait envisagés auparavant. Avec sagacité, l'Afrique a exploité le plein éventail des modalités énoncées au Chapitre VI et d'autres dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, lesquelles ont permis d'éviter des différends ou apaisé les différends en cours.

C'est avec un certain succès que les Nations Unies ont employé les outils de la diplomatie préventive dans le cadre de ces conflits. Toutefois, nous ne sommes pas ici pour nous reposer et nous devons bien au contraire renforcer les avantages comparatifs des capacités régionales, nationales et locales de l'Afrique en matière de médiation, de prévention des conflits, de réconciliation et de dialogue et en faire le meilleur usage. En ce qui concerne la réconciliation, il n'est pas possible de poursuivre sans mentionner Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du Sud, et l'archevêque Desmond Tutu. Ces deux personnalités hors du commun ont brillé d'un éclat exceptionnel au firmament des étoiles et sont désormais des icônes de paix, de sécurité et de stabilité.

Le rapport du Secrétaire général publié en avril 2009 (S/2009/189) sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives mettait l'accent sur l'intervention précoce et sur les processus de traitement des causes fondamentales d'un conflit. Il s'agit d'un enseignement important à tirer du passé. Principal organe assumant la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit également recourir de façon plus large et plus efficace aux procédures et moyens de règlement pacifique des différends, notamment aux Articles 33 et 38 de la Charte.

Le Chapitre VII a fait l'objet d'un recours peu judicieux dans certaines situations de conflit, recours qu'il convient d'examiner avec attention. Nous estimons en effet que ce recours peu judicieux a desservi les efforts de règlement pacifique au sens du Chapitre VI, créant l'impression que les résolutions adoptées en vertu d'un chapitre autre que le Chapitre VII étaient d'une certaine manière moins contraignantes. Cela n'augure rien de bon pour la paix internationale. Une organisation régionale qui fait preuve d'initiative et se tient au fait de l'état d'esprit local pourrait redresser cette tendance.

Grâce à l'Union africaine, la quasi-totalité des conflits sur le continent a bénéficié d'une cohérence stratégique, de leadership et de gestion sur le terrain. Des relations très proches ces dernières années ont donné une valeur ajoutée au travail des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix. Par ailleurs, l'Union africaine est idéalement positionnée pour améliorer la structure de gouvernance mondiale et la rendre plus égalitaire et juste. La lecture du compte rendu de sa réunion d'évaluation récente à Addis-Abeba est très positive pour l'avenir de l'Afrique.

Avec d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux, y compris la société civile locale, l'Union africaine a œuvré efficacement en faveur de la paix, dans des secteurs aussi variés que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la campagne de lutte contre la piraterie au large de la côte somalienne. Elle a également facilité les processus politiques ayant suivi les récentes élections au Burundi et dans nombre d'autres États africains dans lesquels des élections étaient considérées impossibles il y a quelques années. Le rapport du Secrétaire général publié le 21 juin 2010 (S/2010/324) souligne également le rôle actif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Aujourd'hui, de nombreux orateurs ont présenté en détail les obstacles auxquels se heurteront dans l'avenir la paix et la sécurité en Afrique. Ces obstacles ne sont pas limités à l'Afrique. Nous estimons que des tendances démographiques marquées par une population jeune, le manque d'emplois, la pauvreté, les inégalités de revenu, la crise alimentaire et la crise de l'eau et des déficits en matière d'éducation et de santé sont à la source de ces conflits.

En particulier, je voudrais indiquer que l'exemple donné par l'Afrique à Copenhague mérite d'être suivi par de nombreux autres pays. En plus, pour ne pas être en reste, s'agissant de la réforme même de ce conseil, l'Afrique, grâce à sa persévérance et à ses convictions personnelles, a lancé une tendance dont les résultats en ont surpris beaucoup, qui pensaient qu'il ne s'agissait que d'un phénomène éphémère.

Nous devons aller au-delà des paradigmes sécuritaires et des instruments traditionnels de diplomatie préventive pour prendre en considération d'autres domaines tels que le commerce équitable, la

sécurité alimentaire et environnementale et l'investissement dans les institutions de gouvernance. Par conséquent, les instruments de diplomatie préventive pourraient être encore davantage optimisés s'ils étaient utilisés conjointement avec des mesures de rectification prises dans ces domaines.

Le débat d'aujourd'hui permettra de renouveler notre compréhension collective de la question de la paix et de la sécurité. Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier de cette précieuse initiative que vous avez eue d'ouvrir un débat qui prouvera au monde l'importance considérable que revêt aujourd'hui votre impulsion.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Touray** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est le bon moment, je pense, pour présenter nos sincères félicitations à S. E. M. le Ministre des affaires étrangères du Nigéria pour sa nomination et lui souhaiter chaleureusement la bienvenue à New York. Je voudrais également faire état de notre satisfaction à la délégation nigériane qui a ainsi organisé ce débat public sur le très important thème suivant : « Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique ». Nous lui savons gré également de sa note de réflexion sur cette question, qu'elle a fait distribuer le 12 juillet (S/2010/371, annexe), et qui souligne la nécessité d'un recours plus important à la diplomatie préventive en même temps que le rôle du Conseil au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiro, et aux représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Banque mondiale et les remercier pour leur participation au présent débat. La présente séance vient particulièrement à propos, dans la perspective prochaine de la réunion de haut niveau au cours de laquelle nous ferons le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, à l'occasion de son dixième anniversaire.

On ne peut nier que la situation délicate dans laquelle se trouve l'Afrique, au vu de la lenteur des progrès qu'elle accomplit dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, est en grande partie liée à la

vague de conflits incessants auxquels le continent a dû faire face depuis un demi-siècle. L'éclatement de ces conflits, leur dégradation progressive et leur débordement facile au-delà des frontières nationales sont à mettre sur le compte d'un laisser-aller pur et simple, qui a empêché d'adopter à temps des mesures préventives et d'intervenir rapidement.

Dans une grande mesure, la prévention des conflits violents passe par la mise en place, aux niveaux local, régional et international, de mécanismes structurels dotés de capacités suffisantes et permettant d'appliquer des mesures de suivi des indicateurs d'alerte rapide et de détecter les situations risquant de dégénérer en violences. Ces mécanismes permettent ensuite d'adopter en temps voulu des mesures et initiatives efficaces visant à prévenir les conflits qui s'annoncent en même temps qu'à s'attaquer aux causes profondes des conflits ou des différends précédents.

Il est évident que les causes profondes de nombre de conflits qui ont éclaté en Afrique dans les dernières décennies étaient liées à l'incapacité des États d'honorer leurs obligations envers leurs citoyens, et notamment leur obligation si nécessaire de protection, dans le domaine des droits de l'homme en particulier, ainsi que leur obligation d'améliorer leurs conditions de vie et de prendre des mesures appropriées contre l'exclusion et la marginalisation économiques et politiques. Le développement, l'éducation ainsi que le respect et la défense des droits de l'homme et des droits politiques font partie des instruments clefs de la diplomatie préventive. À tout le moins, les enseignements que nous avons tirés de l'expérience de la Sierra Leone, et que nous continuons de tirer des résultats de notre Commission Vérité et réconciliation, nous permettent de mieux comprendre cela.

La prévention des conflits exige un recours à divers mécanismes normatifs, instruments et compétences, ainsi qu'une participation des parties prenantes aux niveaux local, national, régional et international. De toute évidence, le Conseil de sécurité est l'un des acteurs principaux dans ce domaine de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, étant donné la complexité de cette tâche et la dynamique de ce genre de situation, une coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est indispensable pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat de façon efficace.

Même si nous semblons tous croire que le meilleur moyen de mettre fin à une guerre est de ne pas la déclencher, la réalité est que, depuis de nombreuses décennies, la communauté internationale a le plus souvent eu tendance à intervenir pour, en quelque sorte « éteindre les flammes » plutôt que de recourir à la diplomatie préventive dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons à l'évidence qu'à titre comparatif, le coût humain et matériel de la première option est exorbitant par rapport à l'investissement économiquement rationnel de ressources dans des mesures de prévention. L'expérience a prouvé que le recours aux mesures de prévention ou l'intervention précoce dans le règlement des crises qui se profilent ont fait l'objet de peu d'attention ou, au mieux, n'ont été envisagés qu'après coup. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un changement de mentalité à cet égard.

Les événements survenus en Afrique au cours de la dernière décennie suite à l'adoption de l'Acte constitutif portant création de l'Union africaine ont profondément modifié la physionomie et le cours des conflits sur le continent. Par conséquent, il semble qu'on dispose désormais d'un nombre important de mécanismes ou de mesures normatifs de prévention des conflits, qui vont de l'Agenda pour la paix de Boutros Boutros-Ghali, adopté en 1992 (S/24111), aux recommandations énoncées en 1998 dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), en passant par les nombreuses mesures qui ont été prises par la suite, y compris la création récente de la Commission de consolidation de la paix.

On pourrait dire sans risque de se tromper que la communauté internationale doit mobiliser la volonté politique nécessaire pour pleinement mettre en œuvre ces mécanismes en y consacrant les ressources financières et humaines si nécessaires à la paix et à la sécurité mondiales. Avant la création de la Commission de consolidation de la paix, la coopération avec les sociétés sortant de conflits se heurtait bien souvent à des contraintes allant des failles de conception des programmes de désarmement et de démobilisation, des processus de réforme du secteur judiciaire et du secteur de la sécurité et des systèmes de mobilisation des ressources au renforcement des capacités humaines et institutionnelles permettant de créer un environnement

plus sûr, propice à l'instauration durable de la paix, à la croissance économique et au développement durable.

Les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et même l'Union du fleuve Mano ont mis au point, au sein de leurs architectures respectives, des mécanismes viables de prévention des conflits, mais elles n'ont pas les moyens nécessaires pour exécuter ces mandats faute de ressources et en raison des contraintes pesant sur le renforcement de leurs capacités.

Outre les problèmes pérennes de transfert illicite d'armes légères et de petit calibre et d'absence de mécanismes de surveillance et de contrôle des frontières longues et poreuses et des eaux territoriales, le continent connaît également de nouvelles menaces liées au trafic de stupéfiants et à la criminalité transnationale organisée, à la piraterie et aux activités terroristes, comme par exemple le lâche acte de terrorisme commis récemment contre des civils innocents à Kampala.

Enfin, je juge impératif d'insister sur la nécessité pour le Conseil d'intensifier concrètement la coopération avec les protagonistes régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la diplomatie préventive grâce à des mesures d'appui et de faciliter la coordination de l'assistance internationale pour ce qui est de la mobilisation des ressources en renforçant les capacités nationales de contrôle des frontières et des eaux territoriales, en faisant une utilisation positive des options qui existent en matière de médiation et en mettant en place une réforme énergétique du secteur de la sécurité.

Au niveau national, il importe également d'aider les organisations de femmes et les organisations de la société civile et de collaborer avec elles afin de mettre au point et d'exécuter des programmes de prévention des conflits et d'encourager la volonté politique nécessaire dans ce sens.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

**M. Zinsou** (Bénin) : Au nom du Gouvernement béninois, je voudrais avant tout vous féliciter et, à travers vous, votre pays pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nos vœux de succès vous accompagnent tout au long de votre mandat à la

tête et au sein de cette auguste institution. J'adresse aussi ma gratitude à l'Ambassadeur du Mexique qui a présidé avec brio le Conseil au cours du mois de juin 2010. La présence du Ministre nigérian des affaires étrangères à New York à l'occasion du présent débat marque de façon évidente l'engagement du Nigéria en faveur de la paix et de la sécurité internationales, en particulier sur le continent africain. Votre pays a payé un lourd tribut pour la paix en Afrique, une priorité de sa politique extérieure.

S'il est vrai que les devoirs attachés à la souveraineté imputent aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies la responsabilité première de la prévention des conflits, il est tout aussi vrai que l'éclatement d'un conflit dans un pays quel qu'il soit marque non seulement la faillite de la classe politique de ce pays, mais aussi l'échec de la communauté internationale. Le concept de cadrage du débat offert par la délégation nigériane pour guider nos réflexions sur le thème retenu a bien posé la problématique sous ces divers aspects. Il a soulevé les questions critiques appelant des réponses en adéquation avec les défis du continent africain en la matière.

Ce concept remet à l'ordre du jour la question de la mise en place d'une stratégie cohérente de prévention des conflits à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies. Cette question avait été mise en évidence dans la résolution 1625 (2005), une résolution initiée et négociée par les membres africains du Conseil de sécurité d'alors, sur la base des travaux de l'Institut nigérian de la paix et de la résolution des conflits.

Cette stratégie devrait s'articuler autour des principaux axes d'actions suivants : le renforcement des capacités des pays à gérer de manière pacifique leurs différends internes sans recours à la violence armée; la mise en place de mécanismes d'alerte et de réponse rapide et graduée pouvant aller jusqu'au déploiement de forces des Nations Unies à titre préventif; le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales conformément au Chapitre VIII de la Charte – l'Union africaine offre des conditions optimales pour une telle coopération dans un esprit de partenariat pour la paix; la mobilisation de ressources financières adéquates pour la mise en œuvre des mesures de prévention structurelles et opérationnelles; et le renforcement des mesures

systémiques de nature à réduire le niveau de violence dans le système international.

Sur le plan du renforcement des capacités internes, l'évolution du Bénin sur la voie de la démocratie au cours de ces 20 dernières années a été marquée par la conduite de réformes économiques et sociales dans divers secteurs, et la mise en place de programmes d'appui négociés et réalisés en liaison avec les partenaires au développement. L'on ne saurait sous-estimer le rôle joué par les institutions de contre-pouvoir et d'intermédiation qui ont permis d'animer le débat aux plans national et local et d'assurer, par ce biais, le maintien de la stabilité politique et sociale du pays au fil des ans.

Les institutions les plus récentes mises en place sont le Médiateur de la République et le Haut-Commissariat à la gouvernance concertée qui visent à améliorer et à renforcer la gouvernance nationale, sans compter les commissions indépendantes de réflexions.

S'agissant de la mise en place des mécanismes d'alerte et de réaction rapide, la diplomatie préventive devrait viser à identifier les signes avant-coureurs des crises et des conflits et à contribuer à renouer le dialogue entre les parties prenantes là où il est rompu ou distendu, à promouvoir la conciliation, voire la réconciliation, pour le renforcement du consensus national essentiel à la préservation de la paix durable et de la stabilité.

C'est le lieu de souligner l'importance des rapports périodiques que reçoit le Conseil de sécurité sur les défis dans certaines régions du continent. Le travail extraordinaire de veille que fait le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest permet de garder tant au niveau des pays pris individuellement que dans l'ensemble de la sous-région un œil sur les situations critiques. L'effectivité du mécanisme de consolidation de la paix des Nations Unies comble fort heureusement le vide institutionnel constaté dans ce domaine. Les subventions catalytiques allouées sur le Fonds pour la consolidation de la paix ont montré leur utilité. La communauté internationale devrait accroître les ressources de ce fonds en maintenant ces deux canaux d'intervention rapide.

Ma délégation plaide pour la multiplication des visites du Secrétaire général dans les pays en situation de fragilité, car il incarne la conscience collective de la

communauté internationale. Les échanges de visites bilatérales avec les pays en difficultés impliquant les chefs d'État ou les ministres des affaires étrangères des pays siégeant au Conseil de sécurité peuvent aussi promouvoir un dialogue politique intense avec leurs dirigeants, de manière à identifier les contraintes auxquelles ils font face, les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour contribuer à l'assainissement de leur situation.

Au regard des récentes éruptions de violence postélectorale, il importe d'accorder une attention particulière dans les efforts de la diplomatie préventive aux moyens de garantir la transparence des élections, de remédier au manque de confiance dans les organes classiques de règlement du contentieux électoral, d'accroître la crédibilité des processus électoraux dans l'ensemble comme mode de dévolution du pouvoir, de conforter la légitimité des gouvernants et d'éviter les situations de blocage de nature à faire déraiser les processus démocratiques.

Les coûts fort élevés des consultations populaires empêchent les pays à bas revenus de prendre les mesures de précaution appropriées. Cette situation est porteuse de gros risques pour la paix et la stabilité dans les pays concernés. La communauté internationale devrait offrir aux pays dans cette situation une assistance adéquate pour organiser des élections crédibles et pacifiques.

Les listes électorales manuelles reprises intégralement à chaque élection rendent la conduite des scrutins fort onéreuse pour les pays à bas revenu. L'établissement d'une liste électorale permanente informatisée (LEPI) non susceptible de manipulations partisans mais facilement ajustable et réutilisable pourrait constituer un gage de transparence. De plus, cette liste permanente informatisée, une fois établie, pourrait aussi offrir une mine de données statistiques pour promouvoir le développement économique et social et l'aménagement équilibré du territoire dans tous les pays, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de garantir à tous les citoyens le bénéfice d'un minimum social commun, comme moyen de lutter contre l'exclusion sociale, sous ses diverses formes.

L'aide au développement devrait être mise en œuvre de manière à contribuer à la prévention des conflits en intégrant pleinement les mesures visant à s'attaquer à leurs causes profondes. Le chômage massif

des jeunes en est une. À cet égard, offrir un travail décent aux jeunes est synonyme de paix.

En dernière analyse, la résolution 1625 (2005) a recommandé la réalisation d'une évaluation stratégique des risques de conflits dans les pays présentant certaines caractéristiques de fragilité. Dans ce domaine, l'ONU devrait exploiter pleinement les synergies qu'offre l'appui aux mécanismes régionaux de prévention des conflits. Le soutien de la communauté internationale à la mise en œuvre des recommandations issues du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique permettrait d'obtenir de bons résultats.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation remercie également la présidence nigérienne d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réalisation efficace de ce noble mandat repose sur la confiance et l'appui de tous les États Membres de l'ONU, sur la coordination et la coopération des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que sur les efforts soutenus de l'ONU pour envisager des solutions durables aux situations de conflit dans le monde.

Ma délégation est attachée au principe selon lequel les États devraient se comporter de façon à prévenir, dans leurs relations internationales, l'apparition ou l'aggravation de différends ou de situations, en particulier en s'acquittant de bonne foi des obligations que leur impose le droit international. Nous estimons également qu'il est du devoir et de la responsabilité de tous les États, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de régler par des moyens pacifiques tout différend susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Les progrès accomplis en matière de culture de prévention sont encourageants, de même que la prise de conscience du fait qu'il importe de renforcer et d'appuyer les outils employés pour faire face à des situations qui pourraient entraîner des violences.

Comme il est indiqué dans le document de réflexion publié sous la cote S/2010/371, nous reconnaissons que l'alerte rapide, la diplomatie préventive, le déploiement rapide, des mesures concrètes de désarmement et la consolidation de la paix après conflit constituent des éléments interdépendants et complémentaires d'une stratégie globale de prévention des conflits. À cet égard, nous considérons que plus vite nous agissons pour prévenir un conflit, plus nous augmentons les chances de succès.

Dans la logique de sa tradition démocratique, le Botswana s'emploie pleinement à mettre en œuvre les instruments internationaux existants et à appliquer les principes et règles respectifs régissant le règlement pacifique des différends internationaux. Nous appuyons les déclarations et résolutions de l'Assemblée générale appelant à un renforcement des capacités de l'ONU d'agir de manière efficace et optimale dans le cadre des questions liées à la prévention de différends ou de conflits.

Parce qu'elle incarne la volonté collective des pays africains d'assurer l'unité, la paix et la sécurité, l'Union africaine dispose de la légitimité et de l'autorité politique et morale requises pour se charger de la prévention et du règlement des différends dans des situations de conflit sur le continent africain. Il importe de prendre acte du fait que l'Union africaine a proclamé 2010 Année de la paix. Nous pensons que l'Année de la paix donnera un élan aux efforts déployés à l'appui de la paix et de la sécurité en Afrique et accroîtra la visibilité des mesures prises par l'Union africaine sur le terrain, à l'heure actuelle et par le passé, pour accélérer la réalisation des engagements pris par des pays africains au titre de différents traités. À cet égard, nous constatons que, ces dernières années, l'Union africaine a joué un rôle de plus en plus important dans le traitement des conflits sur le continent africain et a apporté de précieuses contributions au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

À cet effet, il est encourageant de noter que des progrès ont effectivement été réalisés dans plusieurs domaines, notamment avec la création du Conseil de paix et de sécurité, de la Force africaine en attente et d'un Groupe des Sages en charge de la médiation et de la diplomatie préventive. Toutefois, l'Afrique demeure confrontée à des problèmes très importants, notamment en ce qui concerne la garantie de sources de

financement fiables et le renforcement des capacités et des compétences en matière de diplomatie préventive aux niveaux national et régional.

Nous reconnaissons l'importance d'une meilleure coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés pour garantir en temps utile un appui financier prévisible et cohérent afin d'utiliser au mieux les outils de diplomatie préventive, y compris la médiation, dans toutes les phases d'un conflit. À cet égard, il faut absolument poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action du G-8 pour l'Afrique adopté en 2002, par lequel le Groupe des Huit a pris des engagements précis pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Cela suppose notamment d'appuyer les efforts africains visant à régler des conflits armés sur le continent. Les pays membres du Groupe des Huit se sont également engagés à fournir une assistance en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il est important que ces pays honorent les engagements qu'ils ont pris dans ce domaine.

Nous considérons que le Conseil de sécurité doit continuer de renforcer sa coopération avec l'Union africaine et, en particulier, avec son Conseil de paix et de sécurité afin de tirer le meilleur parti de ses mécanismes régionaux d'alerte rapide et d'utiliser pleinement sa capacité de maintien de la paix.

Enfin, nous nous réaffirmons convaincus que l'ONU est en mesure de jouer, de manière concrète, un rôle efficace par une action collective et la diplomatie préventive.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

**M. Seruhere** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Nous sommes très heureux que le Nigéria préside ce débat qui porte sur une question très particulière et importante pour l'ONU et le continent africain. Nous sommes convaincus que vous assurerez le succès du présent débat grâce à votre grande expérience politique et à vos talents de diplomate, auxquels s'ajoute l'engagement du Nigéria en faveur de la paix en Afrique et dans le monde. Cet engagement a été démontré, entre autres, par la participation efficace de votre pays à de nombreuses opérations de maintien de

la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, par les différentes initiatives que vous avez prises pour régler des différends et par votre contribution aux discussions relatives à la paix et à la sécurité internationales menées ici, à l'ONU.

Nous saluons la déclaration de la Vice-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiro, ainsi que l'exposé de M<sup>me</sup> Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice du Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement, publié par la Banque mondiale. Le Nigéria a également effectué un excellent travail en coordonnant au nom du Groupe des États d'Afrique les questions de désarmement au titre des points de l'ordre du jour dont était saisie la Première Commission. Nous félicitons également le Bureau dont vous avez pris la tête, Madame la Présidente, pour mener à bien les activités du Conseil de sécurité.

La République-Unie de Tanzanie est attachée non seulement au maintien de la paix en Afrique et dans le monde mais également aux moyens de la faire exister. En ce sens, nous faisons partie des artisans du rétablissement de la paix. Ces derniers temps, la Tanzanie a ainsi servi utilement de médiateur dans le cadre de plusieurs conflits et différends en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, notamment au Burundi, au Rwanda, en République démocratique du Congo et, plus récemment, au Kenya voisin, pour n'en citer que certains.

Si la diplomatie préventive fonctionne bien, certains des facteurs qui causent ou perpétuent les conflits, en particulier la pauvreté et le chômage, perdurent dans nos sociétés malgré les efforts considérables et louables déployés par les pays africains à cet égard. La représentante de la Banque mondiale, M<sup>me</sup> Sarah Cliffe, a d'ailleurs fait toute la lumière sur cette question.

Non seulement les conflits armés sont une source d'instabilité et d'insécurité, mais ils retardent également le développement humain pendant de très nombreuses années. Comme je viens de le dire, la pauvreté et le chômage sont des phénomènes qui ont tendance à s'installer dans les sociétés en conflit ou sortant d'un conflit. Ceux qui en souffrent, en particulier les jeunes chômeurs, deviennent alors des proies très faciles comme prosélytes du terrorisme, avec toutes les conséquences tragiques que cela entraîne, lorsqu'ils ne succombent pas à d'autres vices,

comme la criminalité transnationale, et notamment le trafic d'armes et de drogue. Nombre des représentants qui ont pris la parole avant moi, y compris les membres du Conseil de sécurité, ne se sont pas fait faute de souligner cette réalité. Aucune société ni aucun peuple civilisé ne devrait tirer honneur ou fierté de richesses ou de pouvoirs obtenus par la manifestation des fomentateurs de conflits, et nous ne devons pas permettre que cela se produise.

La solution, pour l'ONU, la communauté internationale dans son ensemble et, bien sûr, pour l'Afrique, est de s'unir dans l'action et de s'attaquer globalement mais efficacement aux conditions de la perpétuation des conflits, de l'instabilité et du terrorisme. Il revient moins cher d'investir dans le développement, l'emploi et l'élimination de la pauvreté que de faire la guerre ou de consacrer des fonds aux activités de maintien de la paix. L'ONU doit montrer la voie, dans ces processus, même si les États Membres du continent africain sont chargés de les prendre en main. Nous devons tous fournir à l'ONU l'appui nécessaire, comme l'ont montré les orateurs ici présents, pour lui permettre de faire son œuvre multilatérale, et nous devons exiger qu'elle s'acquitte de cette tâche avec impartialité et efficacité. Les pays donateurs et l'ensemble de la communauté des donateurs ne pourront qu'y gagner sur le long terme, car cela permettra d'épargner des vies et des ressources quand la paix régnera et lorsqu'un nombre croissant de pays pourront être de meilleurs partenaires sur les marchés mondiaux au lieu de se préoccuper des conflits.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

**M. Muita** (Kenya) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil sur une question que le Kenya estime déterminante pour la paix et la sécurité en Afrique. Mon pays félicite la République fédérale du Nigéria non seulement d'avoir mis en exergue une question importante, mais également de jouer un rôle prépondérant dans le renforcement de la diplomatie préventive sur le continent africain.

Dans leur volonté de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, les dirigeants africains ont veillé à conserver l'appui nécessaire de la communauté internationale. En conséquence, le protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prévoit une coopération avec le Conseil de sécurité de

l'Organisation des Nations Unies, à qui incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales compétentes.

À cette fin, l'Afrique a pris la tête des efforts visant à régler les conflits sur le continent et au-delà en déployant des missions de maintien de la paix et de médiation afin à la fois de maintenir la paix et la sécurité et de protéger les populations civiles. L'Afrique est prête à assumer une plus grande part de responsabilité dans ce domaine. Cependant, le continent est confronté à de nombreux problèmes s'agissant de la mise en œuvre de la diplomatie préventive. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a souligné la nécessité d'établir un partenariat stratégique étroit entre l'ONU et l'Union africaine et qu'il a donné des orientations concernant les mécanismes et les processus à mettre en place afin d'améliorer l'efficacité de cette entreprise cruciale. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest est un bon exemple de ce partenariat.

Dans le même esprit, nous nous félicitons de la création récente du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Ce nouveau bureau intégré sera extrêmement utile pour coordonner l'action des deux organisations dans les domaines de la paix et du développement. Nous saluons, à cet égard, le rôle crucial joué par le Département des affaires politiques dans le renforcement de ce partenariat stratégique.

L'Afrique est longtemps restée un continent coutumier des troubles. Les guerres endémiques ont eu une incidence négative sur le programme de développement socioéconomique du continent, ce qui a créé à son tour un terrain fertile pour l'apparition de nouveaux conflits. En outre, un cercle vicieux s'est créé qui condamne le continent à une situation de sous-développement perpétuel. Il est donc primordial de promouvoir le développement économique si l'on veut améliorer l'efficacité de la diplomatie préventive.

Les causes des conflits en Afrique sont nombreuses. Toutefois, la cause centrale de nombre de ces conflits est la concurrence autour de ressources rendues rares par le sous-développement. Si l'on ajoute à cela les effets du changement climatique sur l'environnement socioéconomique du continent, on obtient la recette d'une agitation qui n'est que trop courante.

Les autres menaces à la paix et à la sécurité comprennent les inégalités, les tensions ethniques et les déficits de gouvernance. Le renforcement des institutions de gouvernance est d'autant plus capital dans le cadre des efforts visant à renforcer la diplomatie préventive que la tenue d'élections crédibles en dépend.

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales s'est avéré inappréciable pour la prévention des conflits en Afrique. Les organes régionaux tels que la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sont à de multiples occasions intervenus à temps pour éviter ce qui aurait pu provoquer des catastrophes désastreuses. Les organisations régionales tiennent une place unique à cet égard, qui doit être reconnue et défendue. Nous devons les entretenir et les encourager à continuer dans cette voie.

De fait, l'Afrique dispose de ses propres mécanismes de règlement et de prévention des différends, uniques en leur genre, et ces solutions locales sont les mieux adaptées au règlement des conflits sur l'ensemble du continent. Ce qui entrave l'action de ces institutions régionales est leur manque de capacités, notamment leur manque de ressources. La communauté internationale peut contribuer à la prévention des conflits sur le continent en aidant les mécanismes régionaux existants à mieux gérer les situations qui se présentent, ce qui permettra à la prise en mains locale de ces processus d'être plus efficace.

Les dirigeants du continent ont évolué au cours des années pour en venir à épouser les valeurs de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'adhésion à ces valeurs essentielles, ainsi que le respect des droits de l'homme et l'élimination de l'impunité, qui sont autant de conditions préalables à l'instauration d'une paix et d'un développement durables, ont aidé le continent à progresser. Nous devons continuer à promouvoir ces valeurs et les ancrer solidement dans la vie sociale et politique du continent afin de garantir une paix durable et d'anticiper l'apparition de nouveaux conflits.

Pour terminer, il est vrai que l'Union africaine et les organisations régionales ont consenti des sacrifices considérables pour faire face aux besoins urgents en matière de maintien de la paix et de médiation. Elles ont accompli cela en dépit de handicaps sérieux tels que l'insuffisance de ressources. Il est impératif à cet égard de se pencher sur la question de la prévisibilité et de la régularité des ressources si l'on veut renforcer les mécanismes de prévention des conflits.

J'engage donc vivement l'ONU et la communauté internationale à investir davantage dans les mécanismes de prévention des conflits afin d'économiser les ressources financières et humaines considérables qui sont dépensées lorsqu'il s'agit de régler un conflit ouvert.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 heures.*